

Image not found or type unknown



Les heures supplémentaires par rapport a un contrat de 32heuresact

Par **rosellini jeannique**, le **04/12/2009** à **07:29**

Bonjour,rnrnActuellement je suis, depuis 8 ans, en CDI de 32 heures/semaine. On me dit que je n'ai pas droit à avoir des heures supplémentaires et la valeur des dimanches, ouverte uniquement au mois de décembre ne dépasserait pas 2 h 50. Cela est'il vrai ?